

« 4. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée, à sa quarante-neuvième session, des mesures prises. »

*46^e séance plénière
20 juillet 1993*

1993/64. Préparatifs du Sommet mondial pour le développement social

Le Conseil économique et social.

Prenant note de la résolution 47/92 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1992, sur la convocation d'un sommet mondial pour le développement social en 1995,

Convaincu que le Sommet mondial pour le développement social sera une occasion unique d'appeler l'attention de tous les pays sur les principaux problèmes d'ordre social et humain, de promouvoir des politiques et de renforcer la coopération internationale afin d'aborder ces problèmes de la manière la plus efficace possible,

Convaincu en outre que l'Afrique a un rôle crucial à jouer dans la tenue et l'aboutissement du Sommet,

Conscient que la situation sur les plans social et humain continue à se détériorer gravement en Afrique et qu'il faut corriger d'urgence cette situation inacceptable,

Résolu à assurer la participation effective de l'Afrique au processus préparatoire du Sommet et au Sommet lui-même

1. *Invite* les Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique à participer activement aux activités préparatoires du Sommet mondial pour le développement social en particulier aux réunions du Comité préparatoire créé par l'Assemblée générale;

2. *Souligne* que les membres de la Commission doivent adopter une position commune africaine sur les questions devant être examinées par le Sommet;

3. *Décide* qu'une position commune africaine sur les questions dont le Sommet sera saisi devrait être formulée lors de la réunion, en janvier 1994, de la Conférence des ministres africains responsables du développement humain, qui servira de réunion régionale préparatoire au Sommet;

4. *Demande* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'établir, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales africaines, la documentation nécessaire à la réunion, notamment un projet de position commune africaine sur les questions dont le Sommet sera saisi;

5. *Demande en outre* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de transmettre la position commune africaine au Comité préparatoire du Sommet à sa première session, qui doit se tenir à New York du 31 janvier au 11 février 1994

*46^e séance plénière
30 juillet 1993*

1993/65. Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

Le Conseil économique et social.

Rappelant la résolution 44/237 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989, par laquelle l'Assemblée a proclamé la période 1991-2000 deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

Prenant note de la résolution 47/177 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, dans laquelle l'Assemblée a adopté le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et a décidé de décaler la période couverte par le programme pour qu'elle aille de 1993 à 2002

Ayant à l'esprit la résolution 739 (XXVII)¹⁶⁶ et la décision I (XXVII)¹⁶⁷ de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, toutes deux en date du 22 avril 1992, relatives au développement industriel de l'Afrique,

Conscient de la nécessité d'harmoniser la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique,

Considérant les dispositions pertinentes d'Action 21¹⁵, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

1. *Note* que la Conférence des ministres africains de l'industrie, à sa 11^e réunion tenue à Port-Louis du 31 mai au 3 juin 1993, a examiné le plan d'action en vue d'harmoniser la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique¹⁶⁸ et de formuler des recommandations à cet effet;

2. *Demande de nouveau* au Programme des Nations Unies pour le développement d'étudier la possibilité d'affecter, au titre de la composante régionale de son cinquième cycle de programmation pour l'Afrique (1992-1996), des ressources suffisantes pour financer les activités prévues par le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique;

3. *Lance un appel* aux institutions financières, en particulier à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement pour qu'elles envisagent d'apporter un appui sans réserve au programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et contribuent de façon effective au financement de projets identifiés lors de l'exécution du programme aux niveaux national, sous-régional et régional

4. *Insiste* auprès des pays africains pour qu'ils s'emploient prioritairement à mobiliser des ressources financières sur place grâce à une augmentation de l'épargne intérieure et à une meilleure gestion des ressources nationales, pour le financement et l'exécution du programme de la deuxième Décennie;

5. *Invite* les pays africains et les institutions africaines de développement à prendre les mesures nécessaires pour créer un environnement favorable, propre à stimuler l'investissement industriel, intérieur et étranger, privé et public;

6. *Demande instamment* aux pays africains de promouvoir le secteur privé et de l'associer à la prise de décisions et à l'exécution du programme de la deuxième Décennie;

7. *Invite* les pays africains à donner aux entrepreneurs africains un soutien institutionnel approprié, afin de promouvoir le développement des petites et moyennes industries;

8. *Demande* à l'Assemblée générale d'allouer à la Commission économique pour l'Afrique des ressources suffisantes pour la deuxième Décennie, en particulier en vue du développement de la coopération industrielle dans le cadre de l'exécution du programme de la Décennie;